

SOMMAIRE

Introduction	2
Alliage de fascine sèche et de fascine vivante	4
Aménagement d'une berge végétale	6
Fabrication d'un peigne végétal	8
Campagne de ramassage de déchets	10
Création de milieux humides et zone de refuge	12
Gestion des espèces exotiques envahissantes	14
Contact	16





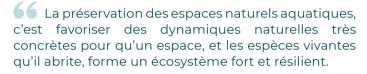












Pour moi, c'est aussi la meilleure façon d'allier métier, passion et engagement. J'aime aller à la **rencontre** des partenaires afin de les accompagner dans l'élaboration de politique de gestion et j'aime surtout me confronter à la réalité du terrain.

Cheffe de projet Écologie & Rivière chez Au Fil de l'Eau



Les milieux aquatiques abritent la plus grande réserve de biodiversité au monde. En les préservant, nous contribuons à la survie de milliers d'espèces animales et végétales qui en dépendent!

J'aime travailler en extérieur, je me sens plus vivant au milieu des espaces naturels qu'on contribue à protéger!

> Encadrant technique Écologie & Rivière chez Au Fil de l'Eau

ALLIAGE DE FASCINE SÈCHE ET DE FASCINE VIVANTE

La fascine est une technique de protection de pied de berge réalisée par la mise en place d'un ou plusieurs fagots de branches vivantes (saule), fixées par des pieux de bois vivant (saule également). La **fascine vivante** est réalisée avec du bois qui prend facilement racine au contact de la terre et qui supporte très bien le contact avec l'eau. A terme, la fascine devient alors une haie. Dans ce premier temps, ce sont les branchages qui sont efficaces pour freiner les ruissellements et capturer les sédiments. Ouand les branchages ont

vieilli, les arbres sont suffisamment développés pour continuer à jouer un rôle vis-à-vis du ruissellement.

Le saule, par sa croissance rapide, son développement racinaire efficace, sa capacité de régénération, sa résistance aux périodes d'immersion fréquentes et parfois prolongées, est idéal pour les aménagements en génie végétal. De plus, le saule par son caractère pionnier peut coloniser des substrats parfois très grossiers et pauvres en éléments nutritifs. Son utilisation est d'autant plus légi-

time, car il est une espèce typique, donc parfaitement adaptée aux paysages et au climat du bord de Marne.

La fascine convient donc parfaitement pour la stabilisation de pied de berge et de niche d'érosion le long des cours d'eau. Elle permet une protection solide dans les endroits où le pied de berge est sapé. Elle s'adapte aux irrégularités de la berge et constitue par son effet mécanique une protection stable dès la mise en place, même avant que les végétaux aient repris.



246

mètres linéaires de génie végétale crées en 2023 (tous chantiers confondus).





Installation d'une fascine de bois mort pour protéger le premier ouvrage des grandes crues et du batillage.



Création d'une fascine de saule vivant en pied de berge afin de protéger la berge activement pendant plusieurs années et réinstaller cette essence dans le paysage forestier du square.

AMÉNAGEMENT D'UNE BERGE VÉGÉTALE

L'association prticipe a des projets de réhabilitation des berges de la Marne dont l'enjeu est d'**enrayer les phénomènes de dégradation** (érosion, vieillissement de la formation arborée, arrivée d'espèces exotiques envahissantes) et de valoriser les atouts de ce site, espace de respiration dans un milieu urbain dense.

L'aménagement prévoyait donc de **restaurer les mi- lieux écologiques**, de stabiliser le talus rivulaire, d'améliorer les qualités paysagères des bords de Marne, ainsi
qu'offrir au public la possibilité de cheminer le long de
la berge dans le respect des espaces consacrés au dé-**veloppement de la biodiversité locale**.

Pour ce faire, Au Fil de l'Eau réalise des fascines de plantes hélophytes adaptées au climat local, capable de freiner le batillage, épurer l'eau, créer un milieu propice pour la diversité de la flore et de la faune. La fascine est, dans un premier temps, matérialisée par un boudin de géotextile en fibre naturelle de coco contenant la terre végétale et les plantes hélophytes, puis maintenue par des pieux de bois mort plantés en quinconce et un câble métallique.





plantes hélophytes plantées pour végétaliser la berge (tous chantiers confondus).



Aménagement de la berge en formant un boudin de terre végétale et de fibre coco naturelle.



Ensemencement et installation de plantes typiques des bas de berges (Carex, Iris, Jonc, etc.)

FAUCARDAGE D'UNE RIVIÈRE

Afin de restaurer une encoche d'érosion et reconstituer progressivement la berge, Au Fil de l'Eau conçoit des peignes végétales.

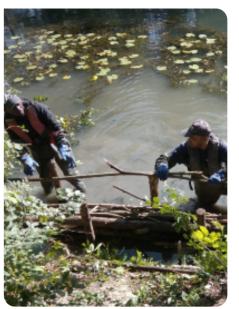
Cet ouvrage de génie végétal est constitué d'un amas de branches et de ramilles enchevêtrées, solidement attachées et fixées à la berge de manière à former un ensemble végétal capable de filtrer et capturer les éléments en suspension dans l'eau.

La densité des branches et des ramilles crée des séparations dans le courant qui traverse le peigne, réduit la vitesse d'écoulement : les sédiments fins peuvent alors se déposer et reconstituer la berge. Les intérêts de cette technique sont nombreux. En effet, sa mise en place est assez facile et peu onéreuse. Son effet de protection est immédiat.





1050 ml de rivière faucardée par nos équipes en 2023. Photos entretien végétation







Installation de cordage anti-atterrissement et création d'un peigne pour favoriser le dépôt de sédiments.



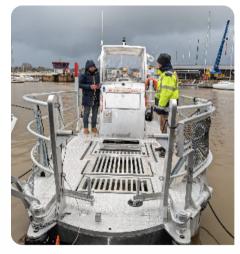
CAMPAGNE DE RAMASSAGE DE DÉCHETS

Grâce à une flotte étendue sur les différents biefs de la Marne et de la Seine, Au Fil de l'Eau propose aux collectivités et aux entreprises des campagnes de ramassage de déchets flottants (emballages plastiques alimentaires, bouteilles et cannette, bidons d'huile, sac plastique et protections hygiéniques) et submergés (déchets plastiques, métaux etc).

En ce début d'année 2023, un nouveau bateau collecteur de déchets vient renforcer notre flotte.

L'« Ancistrus » nous aidera à intervenir plus rapidement et plus efficacement lors de nos campagnes de ramassage de déchets flottants. Néanmoins, pour des besoins ponctuels, nos salarié·es en transition pourraient intervenir manuellement à l'aide des pinces et des épuisettes.

Lorsqu'ils ne sont pas ramassés, les déchets ne disparaissent jamais. Ils menacent alors tout notre écosystème.





« LE MEILLEUR DÉCHET C'EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS »

+1

tonne de déchets ménagers ramassés par nos équipes en 2023.



Les salarié∙es en transition en action.



Exemple de déchets flottants.



CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET ZONE REFUGE

Riche de leur expérience dans l'entretien de milieux humides naturels, les équipes aident la biodiversité à s'installer en créant **des habitats, des mares** ou **des roselières**. Pour maintenir la biodiversité, les équipes créent aussi des zones de refuge et des îlots végétalisés.

En effet, l'humain doit parfois intervenir pour conserver la richesse d'un milieu et les mares en sont un très bon exemple. Sans entretien et suivi, les mares **se referment et s'appauvrissent en biodiversité** (elles se transforment petit à petit en espace boisé). L'association mène alors des interventions de curage, défrichement et de végétalisation et fait parfois intervenir le grand public en chantier participatif.

La création de zone refuge est une action menée au quotidien sur nos différents chantiers, afin de garantir plus d'espace à la faune et la flore sauvage dans les espaces urbains et périurbains. Cela comprend le plus souvent la confection d'hôtels à insectes, de tas de bois et de nichoirs.

Depuis peu, cette action prend une **nouvelle tournure** avec la confection d'îles végétalisées. En pleine expérimentation, ces dernières offrent une zone de refuge à différentes espèces (faune aquatique, avifaune, amphibiens et insectes) et peuvent s'implanter sur des bassins d'eau urbains ou sur des berges minérales. Cette solution modulable apporte également une touche esthétique aux milieux artificialisés.



80%

Des mares «caractérisées» nécessiteraient des travaux pour améliorer leur capacité d'accueil à la faune et à la flore.

*Source : l'inventaire des mares du Val de Marne réalisé en 2013.



Entretien et installation de plantes hélophytes sur les berges d'une mare situé à Villecresnes.



Test de flottaison pour les futures îlos végétalisées et biodégradables (support en bois et flotteur en liège).



GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

« Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce introduite par l'humain volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales ». - Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique.

Qu'ils s'agissent d'espèces végétales ou animales, elles colonisent le territoire où elles sont introduites et s'étendent, au détriment d'espèces locales qu'elles vont supplanter voire totalement éradiquer. Ces espèces représentent une menace pour les espèces locales, car elles accaparent une part trop importante des res-

sources (espace, lumières, ressources alimentaires, habitat...) dont les autres ont besoin pour survivre. Elles tendent à réduire la biodiversité d'un milieu et fragilisent son écosystème.

Les collectivités **luttent depuis une trentaine d'années**, mais constatent une accélération du phénomène sur certaines espèces, notamment la Renouée du Japon.

AFE répète depuis plusieurs années des opérations d'arrachage manuel afin de protéger le patrimoine naturel de milieux impactés par cette espèce, par exemple les îles de Chelles.





762

m² de Renouée du Japon traités par nos équipes en 2023.

* La Renouée du Japon est une plante géante à larges feuilles tellement envahissante qu'elle empêche les autres plantes de respirer.





Arrachage manuel de la Renouée du Japon qui est capable de pousser dans la moindre interstice.

Pour échanger sur votre projet ou obtenir plus de renseignements, contactez notre équipe :

- 01 48 52 22 22
- www.aufildeleau.eu
- <u>Aufildeleau</u>
- o assoaufildeleau
- Au Fil de l'Eau
- Au Fil de l'Eau











